Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_054-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/054

OBJET : **Mise en place de dispositifs de sécurisation des usagers de la voirie sur sites sensibles Demande d'une aide financière au titre de la D.E.T.R.**		
Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme FITA Claire (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_054-DE

La ville de Graulhet a pour objectif de poursuivre son programme de sécurisation des usagers de la voirie en milieu urbain.

Pour cela différentes actions ont déjà été menées, par exemple la création de zones à 30 k/h, de divers aménagements cyclables ou la pose de coussins berlinois aux abords des zones sensibles (sorties d'écoles, centre-ville...).

Pour 2024 la commune de Graulhet souhaite poursuivre ce programme de sécurisation sur les deux sites sensibles suivants :

1. L'avenue Charles de Gaulle : et plus particulièrement le secteur du collège, actuellement en travaux avec une réfection complète prévue pour durer jusqu'en 2026. Ces travaux entrainent une perturbation de la circulation et un risque potentiel pour les collégiens et autres usagers. La mise en place de panneaux clignotants à LED et à détection radar « passages piétons » est une réponse à la demande de sécurisation des lieux par les usagers et associations de parents d'élèves.

2. L'avenue Amiral Jaurès : ce lieu stratégique a connu des réalisations ayant augmenté tant la circulation automobile que piétonne. Une gare routière a été créé et sa sortie sur l'avenue ajoute au trafic routier. De plus la proximité du stade Noel Pélissou, du Lycée Clément de Pémille qui va connaitre lui-aussi une montée en puissance, nécessitent une sécurisation des lieux. La réalisation de 2 plateaux traversants en enrobé ainsi que le passage en zone limitée à 30 km/h permettra de répondre à ces enjeux.

La nature de ces opérations d'investissement dont le coût total est estimé à 24 912,63 € H.T., remplit les critères d'éligibilité pour être subventionnées au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2024, conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du Tarn, en date du 1er décembre 2023.

Coût total de l'opération en H.T.	24 912,63 €
Total de subvention sollicitée	12 456,00 €
Taux de financement total	50 %
Autofinancement	12 456,63 €

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER pour réaliser la mise en place de panneaux de signalisation renforcée et de ralentisseurs en enrobé, une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024, à hauteur de 50 % de la dépense éligible qui s'élève à 24 912,63 € HT, soit 12 456 € d'aide financière.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_054-DE

- D'APPROUVER la maquette financière suivante :

Coût total de l'opération en H.T.	24 912,63 €
Total de subvention sollicitée	12 456,00 €
Taux de financement total	50 %
Autofinancement	12 456,63 €

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2024

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »